



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 4 août 2010 à 19 h 30 en la salle de conférence de la MRC située au 145, rue Soucy à Matane.

Présences :

- M^{mes} Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité
Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Jacques Bernier, maire des Méchins
Jean-Marie Bérubé, maire de Saint-Léandre
Claude Canuel, maire de Matane
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule
Garnier Marquis, maire suppléant de Saint-Adelme
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric

Absence :

- M. Sylvain Audit, maire de Saint-René-de-Matane

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, monsieur Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Dossiers régionaux :
 - 3.1 Tournoi de golf de l'APPQ pour la jeunesse, le 3 septembre 2010 à Matane;
- 4- Administration générale et développement économique :
 - 4.1 Avis de motion – Règlement d'emprunt pour la rénovation du bâtiment 283 à 289, rue du Bon-Pasteur;
 - 4.2 Confirmation – 5e semaine de vacances pour la directrice générale effectif en 2010;
- 5- Aménagement et Urbanisme :
 - 5.1 Avis de motion – Règlement numéro 242-1-2010 modifiant le règlement numéro 242-2010 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Matane;
 - 5.2 Avis de motion – Règlement relatif à l'émission des permis sur le territoire non organisé Rivière-Bonjour (TNO) de la MRC de Matane;
- 6- Génie forestier :
 - 6.1 TPI – Résultat des soumissions et attribution du contrat :
 - 6.1.1 Récolte mécanisée;
 - 6.1.2 Transport du bois;
- 7- Période de questions;
- 8- Fermeture de la séance.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

RÉSOLUTION 431-08-10

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont tous été convoqués par un courrier recommandé lequel incluait l'ordre du jour de la séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QUE tous n'étant pas présents d'autres sujets ne peuvent être ajoutés à l'ordre du jour transmis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

DE tenir la rencontre et de traiter des sujets selon l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 432-08-10

TOURNOI DE GOLF DE L'APPQ POUR LA JEUNESSE, LE 3 SEPTEMBRE 2010 À MATANE

CONSIDÉRANT l'invitation adressée au préfet afin de participer à la 7^e édition du tournoi de golf pour la jeunesse organisé par la Sûreté du Québec de la MRC de Matane, en partenariat avec l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec, le 3 septembre 2010 au Club de Golf de Matane, au coût de 55 \$ pour un membre ou 75 \$ pour un non-membre et 25 \$ pour le souper seulement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE messieurs Yvan Imbeault et Garnier Marquis soient autorisés à participer à la 7^e édition du tournoi de golf pour la jeunesse organisé par la Sûreté du Québec de la MRC de Matane, en partenariat avec l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec, le 3 septembre 2010 à Matane et que le Conseil autorise le paiement des frais d'inscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion est donné par monsieur Claude Canuel, maire de la municipalité de Matane, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour la rénovation du bâtiment situé au 283 à 289, rue du Bon-Pasteur.

RÉSOLUTION 433-08-10

CONFIRMATION – CINQUIÈME (5^E) SEMAINE DE VACANCES POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE EFFECTIF EN 2010

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale bénéficiait de quatre semaines de vacances depuis son embauche en 2003 et qu'il y a lieu de confirmer par résolution l'attribution d'une semaine additionnelle de vacances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane octroie une semaine de vacances additionnelle portant à cinq semaines les vacances annuelles de madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et ce, à compter de l'année 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Thibodeau, maire de la municipalité de Saint-Ulric, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente le règlement numéro 242-1-2010 modifiant le règlement 242-2010 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Matane.

RÉSOLUTION 434-08-10

GESTION FORESTIÈRE SUR LES TPI DÉLÉGUÉES À LA MRC DE MATANE – RÉSULTATS DES SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DU CONTRAT – RÉCOLTE MÉCANISÉE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 427-06-10 autorisant le processus d'appel d'offres public pour la récolte mécanisée sur les TPI de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions à 11 h 05, le 26 juillet 2010;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires devaient établir un taux unitaire pour les travaux et le matériel, le tout selon les quantités estimées inscrites à titre indicatif et qui permettent de comparer les soumissions;

CONSIDÉRANT les résultats des trois soumissions conformes tels qu'indiqués aux tableaux ci-dessous :

Coopérative forestière Matapédia					
Item	Travaux	Essence	Quantité	Prix 2009-2010	TOTAL \$
			A	B	C = A x B
1.1	CPRS	SEPM	± 2 905 m ³ app	15,60 \$/m ³ app	45 318,00 \$
1.2	CPRS et essence secondaire	PET	± 1 625 m ³ app	14,50 \$/m ³ app	23 562,50\$
1.3	Essences secondaires (issu de CPRS)	BOP-ERS	± 1 735 m ³ app	16 \$/m ³ app	27 760,00 \$
1.4		THO	± 20 m ³ app	16 \$/m ³ app	320,00\$
Total (1.1 + 1.2 + 1.3 + 1.4)					96 960,50\$
TPS (5 %)					4 848,00\$
TVQ (7,5 %)					7 635,64 \$
Grand total					109 444,17 \$

Chantier du Lac inc.					
Item	Travaux	Essence	Quantité	Prix 2009-2010	TOTAL \$
			A	B	C = A x B
1.1	CPRS	SEPM	± 2 905 m ³ app	15,55 \$/m ³ app	45 172,75\$
1.2	CPRS et essence secondaire	PET	± 1 625 m ³ app	14,50 \$/m ³ app	23 562,50\$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

1.3	Essences secondaires (issu de CPRS)	BOP-ERS	± 1 735 m ³ app	14,75 \$/m ³ app	25 591,25\$
1.4		THO	± 20 m ³ app	14,50 \$/m ³ app	290,00\$
Total (1.1 + 1.2 + 1.3 + 1.4)					94 616,50\$
TPS (5 %)					4 730,82\$
TVQ (7.5 %)					7 451,04\$
Grand total					106 798,37 \$

Machinerie Théberge & frères inc. – Matane

Item	Travaux	Essence	Quantité	Prix 2010-2011	TOTAL \$
			A	B	C = A x B
1.1	CPRS	SEPM	± 2 905 m ³ app	15,80 \$/m ³ app	45 899,00 \$
1.2	CPRS et essence secondaire	PET	± 1 625 m ³ app	12,65 \$/m ³ app	20 556,25 \$
1.3	Essences secondaires (issu de CPRS)	BOP-ERS	± 1 735 m ³ app	15,80 \$/m ³ app	27 413,00 \$
1.4		THO	± 20 m ³ app	13,22 \$/m ³ app	264,40 \$
Total (1.1 + 1.2 + 1.3 + 1.4)					94 132,65 \$
TPS (5 %)					4 706,63 \$
TVQ (7.5 %)					7 412,95 \$
Grand total					106 252,23 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane accepte de retenir la proposition de l'entreprise *Machinerie Théberge & frères inc.* pour les travaux de récolte mécanisée qui seront effectués sur les TPI (2010-2011), selon la proposition déposée, les prix unitaires et les dispositions des documents de soumission;

QUE monsieur Yvan Imbeault, préfet, ainsi que madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer tous les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 435-08-10

GESTION FORESTIÈRE SUR LES TPI DÉLÉGUÉES À LA MRC DE MATANE – RÉSULTATS DES SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DU CONTRAT – TRANSPORT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 428-06-10 autorisant le processus d'appel d'offres public pour le transport du bois sur les TPI de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions à 11 h 05, le 26 juillet 2010;

CONSIDÉRANT les résultats des trois soumissions conformes tels qu'indiqués aux tableaux ci-dessous :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Chantier du Lac inc.

	Provenance	Destination	Essence	Quantité (m ³ apparent)	Prix unitaire 2010-2011	TOTAL \$
				A	B	C=AxB
1.1	Ste-Paule	Lebel (Price)	SEPM	510	6,55 \$ / m ³ a	3 340,50 \$
	St-Léandre	Lebel (Price)	SEPM	50	6,75 \$ / m ³ a	337,50 \$
	Les Méchins	Lebel (Price)	SEPM	620	10 \$ / m ³ a	6 200,0 \$
	Les Méchins	Lebel (Cap-Chat)	SEPM	610	5,75 \$ / m ³ a	3 507,50
	St-Jean-de- Cherbourg	Lebel (Price)	SEPM	1	8,82 \$ / m ³ a	8,82 \$
	St-Jean-de- Cherbourg	Lebel (Cap-Chat)	SEPM	1	7,27 \$ / m ³ a	7,27 \$
1.2	Ste-Paule	Lulumco (Ste-Luce)	SEPM	510	9,72 \$ / m ³ a	4 957,20 \$
	St-Léandre	Lulumco (Ste-Luce)	SEPM	50	9,72 \$ / m ³ a	486,00 \$
	Les Méchins	Lulumco (Ste-Luce)	SEPM	1 230	11,36 \$ / m ³ a	13 972,80 \$
	St-Jean-de- Cherbourg	Lulumco (Ste-Luce)	SEPM	1	10,90 \$ / m ³ a	10,90 \$
1.3	Ste-Paule	Damabois (St-Damase)	Peupliers Sciage	1 000	7,07 \$ / m ³ a	7 070,00 \$
	St-Léandre	Damabois (St-Damase)	Peupliers Sciage	10	7,16 \$ / m ³ a	71,60 \$
	Les Méchins	Damabois (St-Damase)	Peupliers Sciage	30	9,43 \$ / m ³ a	282,90 \$
	St-Jean-de- Cherbourg	Damabois (St-Damase)	Peupliers Sciage	1	9,54 \$ / m ³ a	9,54 \$
1.4	Ste-Paule	Bois BSL (Amqui)	Feuillus durs / mélèze Pâte, sciage, palette	1 680	6,60 \$ / m ³ a	11 088,00 \$
	St-Léandre	Bois BSL (Amqui)	Feuillus durs / mélèze Pâte, sciage, palette	50	7,72 \$ / m ³ a	386,00 \$
	Les Méchins	Bois BSL (Amqui)	Feuillus durs / mélèze Pâte, sciage, palette	1 650	8,02 \$ / m ³ a	13 233,00 \$
	St-Jean-de- Cherbourg	Bois BSL (Amqui)	Feuillus durs / mélèze Pâte, sciage, palette	1	9,09 \$ / m ³ a	9,09 \$
1.5	Ste-Paule	Félix Huard (Ste-Luce)	Feuillus durs Sciage	60	7,72 \$ / m ³ a	463,20 \$
	St-Léandre	Félix Huard (Ste-Luce)	Feuillus durs Sciage	10	8,18 \$ / m ³ a	81,80 \$
	Les Méchins	Félix Huard (Ste-Luce)	Feuillus durs Sciage	100	10 \$ / m ³ a	1 000,00 \$
	St-Jean-de- Cherbourg	Félix Huard (Ste-Luce)	Feuillus durs Sciage	1	8,50 \$ / m ³ a	8,50 \$
1.6	Ste-Paule	Smurfit (Matane)	Résineux / feuillus durs / peupliers Pâte	90	6,45 \$ / m ³ a	580,50 \$
	St-Léandre	Smurfit (Matane)	Résineux / feuillus durs / peupliers Pâte	5	6,59 \$ / m ³ a	32,95 \$
	Les Méchins	Smurfit (Matane)	Résineux / feuillus durs / peupliers Pâte	125	6 \$ / m ³ a	750,00 \$
	St-Jean-de- Cherbourg	Smurfit (Matane)	Résineux / feuillus durs / peupliers Pâte	1	8,54 \$ / m ³ a	8,54 \$
Sous-total (de 1.1 à 1.8)						67 904,11 \$
TPS (5 %)						3 395,20 \$
TVQ (7,5 %)						5 347,44 \$
TOTAL						76 646,76 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Transport Daniel Normand

	Provenance	Destination	Essence	Quantité (m ³ apparent)	Prix unitaire 2010-2011	TOTAL \$
				A	B	C=AxB
1.1	Ste-Paule	Lebel (Price)	SEPM	510	6,82 \$ / m ³ a	3 478,20 \$
	St-Léandre	Lebel (Price)	SEPM	50	6,41 \$ / m ³ a	320,50 \$
	Les Méchins	Lebel (Price)	SEPM	620	9,44 \$ / m ³ a	5 852,80 \$
	Les Méchins	Lebel (Cap-Chat)	SEPM	610	7,79 \$ / m ³ a	4 751,90 \$
	St-Jean-de- Cherbourg	Lebel (Price)	SEPM	1	9,03 \$ / m ³ a	9,03 \$
	St-Jean-de- Cherbourg	Lebel (Cap-Chat)	SEPM	1	8,75 \$ / m ³ a	8,75 \$
1.2	Ste-Paule	Lulumco (Ste-Luce)	SEPM	510	8,20 \$ / m ³ a	4 182,00 \$
	St-Léandre	Lulumco (Ste-Luce)	SEPM	50	7,79 \$ / m ³ a	389,50 \$
	Les Méchins	Lulumco (Ste-Luce)	SEPM	1 230	9,86 \$ / m ³ a	12 127,80 \$
	St-Jean-de- Cherbourg	Lulumco (Ste-Luce)	SEPM	1	9,58 \$ / m ³ a	9,58 \$
1.3	Ste-Paule	Damabois (St-Damase)	Peupliers Sciage	1 000	7,10 \$ / m ³ a	7 100,00 \$
	St-Léandre	Damabois (St-Damase)	Peupliers Sciage	10	6,27 \$ / m ³ a	62,70 \$
	Les Méchins	Damabois (St-Damase)	Peupliers Sciage	30	9,17 \$ / m ³ a	275,10 \$
	St-Jean-de- Cherbourg	Damabois (St-Damase)	Peupliers Sciage	1	9,03 \$ / m ³ a	9,03 \$
1.4	Ste-Paule	Bois BSL (Amqui)	Feuillus durs / mélèze Pâte, sciage, palette	1 680	5,44 \$ / m ³ a	9 139,20 \$
	St-Léandre	Bois BSL (Amqui)	Feuillus durs / mélèze Pâte, sciage, palette	50	6,54 \$ / m ³ a	327,00 \$
	Les Méchins	Bois BSL (Amqui)	Feuillus durs / mélèze Pâte, sciage, palette	1 650	9,86 \$ / m ³ a	16 269,00 \$
	St-Jean-de- Cherbourg	Bois BSL (Amqui)	Feuillus durs / mélèze Pâte, sciage, palette	1	9,58 \$ / m ³ a	9,58 \$
1.5	Ste-Paule	Félix Huard (Ste-Luce)	Feuillus durs Sciage	60	8,20 \$ / m ³ a	492,00 \$
	St-Léandre	Félix Huard (Ste-Luce)	Feuillus durs Sciage	10	7,79 \$ / m ³ a	77,90 \$
	Les Méchins	Félix Huard (Ste-Luce)	Feuillus durs Sciage	100	10,13 \$ / m ³ a	1 013,00 \$
	St-Jean-de- Cherbourg	Félix Huard (Ste-Luce)	Feuillus durs Sciage	1	9,86 \$ / m ³ a	9,86 \$
1.6	Ste-Paule	Smurfit (Matane)	Résineux / feuillus durs / peupliers Pâte	90	4,34 \$ / m ³ a	390,60 \$
	St-Léandre	Smurfit (Matane)	Résineux / feuillus durs / peupliers Pâte	5	4,06 \$ / m ³ a	20,30 \$
	Les Méchins	Smurfit (Matane)	Résineux / feuillus durs / peupliers Pâte	125	6,82 \$ / m ³ a	852,50 \$
	St-Jean-de- Cherbourg	Smurfit (Matane)	Résineux / feuillus durs / peupliers Pâte	1	6,54 \$ / m ³ a	6,54 \$
Sous-total (de 1.1 à 1.8)						67 184,37 \$
TPS (5 %)						3 359,22 \$
TVQ (7.5 %)						5 290,77 \$
TOTAL						75 834,36 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

Transport Jean-Claude Charrette inc.

	Provenance	Destination	Essence	Quantité (m ³ apparent)	Prix unitaire 2010-2011	TOTAL \$
				A	B	C=AxB
1.1	Ste-Paule	Lebel (Price)	SEPM	510	5,75 \$ / m ³ a	2 932,50 \$
	St-Léandre	Lebel (Price)	SEPM	50	6,00 \$ / m ³ a	300,00 \$
	Les Méchins	Lebel (Price)	SEPM	620	9,25 \$ / m ³ a	5 735,00 \$
	Les Méchins	Lebel (Cap-Chat)	SEPM	610	5,25 \$ / m ³ a	3 202,50 \$
	St-Jean-de- Cherbourg	Lebel (Price)	SEPM	1	8,50 \$ / m ³ a	8,50 \$
	St-Jean-de- Cherbourg	Lebel (Cap-Chat)	SEPM	1	8,00 \$ / m ³ a	8,00 \$
1.2	Ste-Paule	Lulumco (Ste-Luce)	SEPM	510	7,00 \$ / m ³ a	3 570,00 \$
	St-Léandre	Lulumco (Ste-Luce)	SEPM	50	8,00 \$ / m ³ a	400,00 \$
	Les Méchins	Lulumco (Ste-Luce)	SEPM	1 230	9,50 \$ / m ³ a	11 685,00 \$
	St-Jean-de- Cherbourg	Lulumco (Ste-Luce)	SEPM	1	10,00 \$ / m ³ a	10,00 \$
1.3	Ste-Paule	Damabois (St-Damase)	Peupliers Sciage	1 000	5,20 \$ / m ³ a	5 200,00 \$
	St-Léandre	Damabois (St-Damase)	Peupliers Sciage	10	5,00 \$ / m ³ a	50,00 \$
	Les Méchins	Damabois (St-Damase)	Peupliers Sciage	30	9,00 \$ / m ³ a	270,00 \$
	St-Jean-de- Cherbourg	Damabois (St-Damase)	Peupliers Sciage	1	8,00 \$ / m ³ a	8,00 \$
1.4	Ste-Paule	Bois BSL (Amqui)	Feuillus durs / mélèze Pâte, sciage, palette	1 680	5,00 \$ / m ³ a	8 400,00 \$
	St-Léandre	Bois BSL (Amqui)	Feuillus durs / mélèze Pâte, sciage, palette	50	6,00 \$ / m ³ a	300,00 \$
	Les Méchins	Bois BSL (Amqui)	Feuillus durs / mélèze Pâte, sciage, palette	1 650	9,20 \$ / m ³ a	15 180,00 \$
	St-Jean-de- Cherbourg	Bois BSL (Amqui)	Feuillus durs / mélèze Pâte, sciage, palette	1	9,00 \$ / m ³ a	9,00 \$
1.5	Ste-Paule	Félix Huard (Ste-Luce)	Feuillus durs Sciage	60	8,00 \$ / m ³ a	480,00 \$
	St-Léandre	Félix Huard (Ste-Luce)	Feuillus durs Sciage	10	8,00 \$ / m ³ a	80,00 \$
	Les Méchins	Félix Huard (Ste-Luce)	Feuillus durs Sciage	100	10,00 \$ / m ³ a	1 000,00 \$
	St-Jean-de- Cherbourg	Félix Huard (Ste-Luce)	Feuillus durs Sciage	1	10,00 \$ / m ³ a	10,00 \$
1.6	Ste-Paule	Smurfit (Matane)	Résineux / feuillus durs / peupliers Pâte	90	4,40 \$ / m ³ a	396,00 \$
	St-Léandre	Smurfit (Matane)	Résineux / feuillus durs / peupliers Pâte	5	4,50 \$ / m ³ a	22,50 \$
	Les Méchins	Smurfit (Matane)	Résineux / feuillus durs / peupliers Pâte	125	7,00 \$ / m ³ a	875,00 \$
	St-Jean-de- Cherbourg	Smurfit (Matane)	Résineux / feuillus durs / peupliers Pâte	1	5,50 \$ / m ³ a	5,50 \$
Sous-total (de 1.1 à 1.6)						60 137,50 \$
TPS (5 %)						3 006,87 \$
TVQ (7,5 %)						4 735,83 \$
TOTAL						67 880,20 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Marie Bérubé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane accepte de retenir la proposition de l'entreprise *Transport Jean-Claude Charette inc.* pour le transport du bois récolté sur les TPI (2010-2011), selon la proposition déposée, les prix unitaires et les dispositions des documents de soumission;

QUE soit prévu au contrat des dispositions concernant le respect par le transporteur du tracé indiqué et la circulation sur les chemins municipaux;

QUE monsieur Yvan Imbeault, préfet, ainsi que madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer tous les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 436-08-10

Il est proposé par monsieur Jacques Bernier résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 20 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Yvan Imbeault
Préfet


Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.


Yvan Imbeault, préfet